



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°2A-2020-168

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## **Direction de la Réglementation et des Libertés publiques**

2A-2020-09-29-001 - SERVICE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTÉGRATION ET DES  
RELATIONS AVEC LES USAGERS - Arrêté pris pour l'application des articles L.723-9  
et R.723-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (2 pages)

Page 3

Direction de la Réglementation et des Libertés publiques

2A-2020-09-29-001

**SERVICE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTÉGRATION  
ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS - Arrêté  
pris pour l'application des articles L.723-9 et R.723-22 du  
code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**



**PRÉFET  
DE LA CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la réglementation et des libertés publiques  
Service de l'immigration, de l'intégration  
et des relations avec les usagers**

**Arrêté du 29 SEP. 2020**

**Pris pour l'application des articles L.723-9 et R 723-22  
du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**

**Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L. 723-9 et R. 723-22
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.121-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements
- Vu le décret du Président de la République du 3 août 2018 nommant M Alain CHARRIER, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
- Vu le procès-verbal du 18 août 2020 d'installation dans ses fonctions de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

**CONSIDÉRANT** qu'en application des textes susvisés, les documents de voyage ou d'état civil en possession de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFRPA) ne peuvent être communiqués qu'à des agents habilités du ministère de l'intérieur afin de garantir la confidentialité qui s'attache à ces documents;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

## **ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>**: Sont habilités à demander au Directeur Général de l'Office français des Réfugiés et Apatrides, la communication des originaux, ou à défaut, des copies des documents d'état civil ou de voyage permettant d'établir la nationalité d'une personne dont la demande d'asile a été rejetée, les agents suivants de la préfecture de la Corse-du-Sud:

Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95.11.12.13  
Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30  
Adresse électronique : [prefecture@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:prefecture@corse-du-sud.gouv.fr) – [www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr)

Facebook : @prefecture2a – Twitter : @Prefet2A

Nom	Prénom	Service
PAULY	Xavier	Service de l'immigration de l'intégration et des relations aux usagers
GUEZELLO	Laura	Service de l'immigration de l'intégration et des relations aux usagers
AGNETTI	Maryse	Service de l'immigration de l'intégration et des relations aux usagers
TAGLIAJOLI	Antoinette	Service de l'immigration de l'intégration et des relations aux usagers

Article 2 : Sont habilités à demander au Directeur Général de l'Office français des Réfugiés et Apatrides, la communication des originaux, ou à défaut, des copies des documents d'état civil ou de voyage permettant d'établir la nationalité d'une personne dont la demande d'asile a été rejetée, les agents suivants de la direction interdépartementale de la Police aux frontières d'Ajaccio :

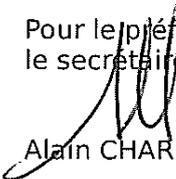
Nom	Prénom	Service
CASANOVA	Gilles	Directeur interdépartemental de la Police aux frontières d'Ajaccio
PRISCIANDARO	Sylvie	Adjointe au directeur interdépartemental de la Police aux frontières d'Ajaccio
PACCINI	Pascal	Fonctionnaire de l'unité d'Eloignement de la direction interdépartementale de la Police aux frontières d'Ajaccio
SAGE	Stéphane	Fonctionnaire de l'unité d'Eloignement de la direction interdépartementale de la Police aux frontières d'Ajaccio
LEGAL	François	Fonctionnaire de l'unité d'Eloignement de la direction interdépartementale de la Police aux frontières d'Ajaccio

Article 3 : Les demandes de communication des documents mentionnés au précédent article doivent s'avérer nécessaires à la mise en œuvre d'une mesure d'éloignement et leur communication ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la personne concernée ou de ses proches.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au directeur général de l'office français de protection des réfugiés et apatrides ainsi qu'au Ministre de l'Intérieur,

29 SEP. 2020

Pour le préfet, et par délégation,  
le secrétaire général

  
Alain CHARRIER